

## Note de préparation au comité syndical du 6 octobre 2011

### 1 TRAVAUX DE RESTAURATION DES ADOUX

Comme délibéré lors du comité syndical du 26 mai 2011, des travaux de restauration des adoux vont être entrepris sur les adoux du Fontenil (Veynes), de la Beaumette (Oze), de la Glacière (Aspres) et de la Garenne (Aspremont). Ils consistent à supprimer les obstacles à la circulation piscicole (enlèvement des embâcles), à améliorer les conditions d'accueil des fraies potentielles (rétrécissement de la largeur d'écoulement pour éviter l'envasement, création de zones de fraie où la granulométrie n'est pas favorable...) et des populations piscicoles (création de caches à poissons...).

Ces travaux incluent également la mise en œuvre d'une clôture pour les piétons en bordure du plan d'eau de Veynes. Le financement de celle-ci sera vraisemblablement pris en charge par la commune.

Un appel d'offres a été lancé courant juillet 2011 et l'entreprise Forestière de la Durance a été choisie lors de la Commission d'Appel d'Offres du 4 août 2011. Les travaux débuteront en octobre 2011.

L'auto-financement de ces travaux est assuré par la Fédération de Pêche des Hautes Alpes.

#### Projet de délibération :

- Désignation de l'entreprise Forestière de la Durance pour les travaux de restauration piscicole des adoux pour un montant de 32 971,50 €HT.

### 2 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE ANNIE BERTRAND

Annie BERTRAND s'est vue proposée un contrat à plusieurs reprises pour apporter une assistance à la secrétaire comptable. Son contrat a pris fin au 30 avril 2011. Cindy CHAIX, actuellement en poste, aura besoin de l'expérience et des compétences d'Annie BERTRAND, notamment pour la clôture de l'exercice 2011 et l'élaboration du budget 2012.

Un contrat à durée déterminée pour besoin occasionnel pourrait lui être proposé du 1er novembre 2011 au 31 mars 2012. Il pourrait permettre de solliciter Mme BERTRAND dès que nécessaire. Il est à noter que ce soutien vient remplacer une formation sur le logiciel JVS Merystem qui aurait été nécessaire à Aurélie BELLET.

La rémunération de madame BERTRAND est basée sur un décompte mensuelle des heures effectivement réalisées.

Projet de délibération : établissement d'un contrat occasionnel à Annie BERTRAND

### 3 POINT SUR LES DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

Signature de la charte CBNA pour le suivi d'une espèce végétale sur le marais de Manteyer : adhésion du SMIGIBA au réseau de conservation de la flore Alpes-Ain piloté par le Conservatoire botanique national alpin.

#### Travaux de restauration de la végétation sur le Petit Buëch et le Buëch Aval :

Les travaux de restauration et d'entretien de la végétation ont débuté en septembre pour une durée de 1,5 mois sur certains tronçons de cours d'eau. Les entreprises Office National des Forêts et Philip Frères travaillent en simultané.

Etude diagnostic des digues : pour les communes de Serres et Montrond, la présentation de l'étude du diagnostic se déroulera le 29 septembre 2011 et pour la commune de La Faurie le 4 octobre 2011. Sur Veynes, le diagnostic des digues est en cours et sur Montmaur il va débuter. Concernant Laragne, le financement de l'état pour le diagnostic des digues à venir, a été obtenu à hauteur de 25% du montant total des travaux.

#### Travaux de lutte contre la Renouée du Japon :

- le busage du canal du Moulin qui traverse une zone infestée de Renouée sur la commune de Veynes, devrait se dérouler à l'automne. Une convention entre la commune de Veynes et le SMIGIBA est en cours d'élaboration : les techniciens du SMIGIBA assureront la réalisation du projet et le suivi des travaux, la commune de Veynes prend en charge la part d'auto-financement et la propriété de l'ouvrage après travaux. Une convention entre l'ASA du Moulin, propriétaire du canal, et la commune est en cours d'élaboration notamment pour les modalités d'entretien et de gestion de l'ouvrage.

- Les travaux d'éradication des massifs présents en lit mineur du Petit Buëch en aval de Veynes se dérouleront au printemps 2012.
- Un certain nombre de journées d'inventaire ont été effectués cet été pour arracher les plantules de l'année. Le Buëch Aval semble vierge de toute implantation de la Renouée.
- Une réflexion est en cours avec la commune de Lus-la-Croix-Haute pour le traitement des plants présents sur la berge rive droite du Grand Buëch au droit de la déchetterie.

Convention avec EDF : des réflexions sont en cours pour élaborer une convention avec EDF pour assurer un partenariat entre les deux structures. Ce partenariat est destiné à fédérer EDF sur les projets du contrat de rivière tels que l'entretien de la végétation, la lutte contre les espèces invasives... Il permettra également les échanges de données concernant les mesures de débits. Joëlle NOGUER doit travailler sur un argumentaire concernant les bénéfices des travaux menés dans le cadre du contrat de rivière et qui sont susceptible d'intéresser l'entreprise EDF. Une commission sera créée pour débattre de cet argumentaire.

Convention EPTB Durance : des contacts ont été pris avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Durance pour la signature d'une convention de partenariat. Le SMAVD a été désigné Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) et se voit alors conférer un rôle de coordination des actions conduites par les structures de gestion sur l'ensemble du territoire du bassin versant de la Durance, dont le Buëch et la Méouge. La convention a pour but de définir les objectifs et les grandes lignes d'un partenariat entre les deux structures s'avérant utile à la recherche d'une cohérence globale à l'échelle du bassin et de compatibilité avec les politiques déployées sur le bassin du Rhône, aux échanges d'expérience, d'expertise technique et scientifique, à la recherche de synergies et le cas échéant de mutualisation de moyens sur des opérations d'intérêt commun pour les acteurs du bassin.

Fusion SIEM-SMIGIBA : les présidents du SIEM et du SMIGIBA ont rencontré la préfecture au sujet de la fusion des deux structures. JC GAST fera un point sur les avancées des réflexions et pistes en cours.

Information sur la journée de formation proposée par le centre de soins de la faune sauvage : formation sur la faune sauvage, la réglementation et les soins à apporter aux animaux blessés à destination des agents de terrain du bassin du Buëch (services techniques, agents ONF, ONEMA, ...) et autres personnes intéressées (élus, techniciens des communautés de communes,...). La liste complète des personnes à inviter est à définir. La formation aurait lieu cet automne.